

**2024/07**  
**Réf. 19/03 -07**

Date de convocation : 07/03/2024

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	33
Nb de suffrages exprimés :	36
VOTE :	
Pour :	36
Contre :	0
Abstentions :	0

## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

### **Séance du 19 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Joan CAYROL à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

### **OBJET : LIGNE DE TRESORERIE**

#### **Étaient présents avec droit de vote :**

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme PIERRETTE JUANOLE DEMOULIN (SUPPLEANT), M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. ROBERT SANCHEZ (SUPPLEANT), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT),

#### **Étaient représentés / ayant donné procuration :**

M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER procuration à Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE) procuration à M. YVES PORTEIX (TITULAIRE),

#### **Absents excusés :**

Mme FRANCINE BORRAT (SUPPLEANT), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. GUY VINOT (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT),

**Autres participants :** M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), Mme FANNY FONTAINE (DGS CC VALLESPER), M. FRANCOIS-XAVIER HALLE (CM GEMAPI CCACVI) et JACQUES MARTINEZ (CORRESPONDANT L'INDEPENDANT),

M. MARTI VILA PASOLA a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

## **OBJET : LIGNE DE TRESORERIE**

La ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme (maximum 1 an), accordé par une banque à la collectivité territoriale. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement. Cette ligne de trésorerie donne à l'emprunteur un droit de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon les besoins. La ligne de trésorerie permet donc d'effectuer des dépenses sans attendre les recettes qui n'arriveront que plus tard.

L'intérêt de cet outils financier pour le syndicat est de disposer d'une enveloppe financière de secours pour faire face à un éventuel manque de liquidités résultant du décalage entre ses décaissements présents (paiements des études et travaux en cours) et ses encaissements futurs (versements des subventions).

Au vu de ces éléments, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € en fonction de la proposition économiquement la plus avantageuse et de signer le contrat correspondant.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le Président à souscrire et signer le contrat d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000.00 € qui aura fait l'objet de la meilleure proposition financière.**

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUIGNAU  
Maire de Les Cluses**

Le /La Secrétaire de Séance :

